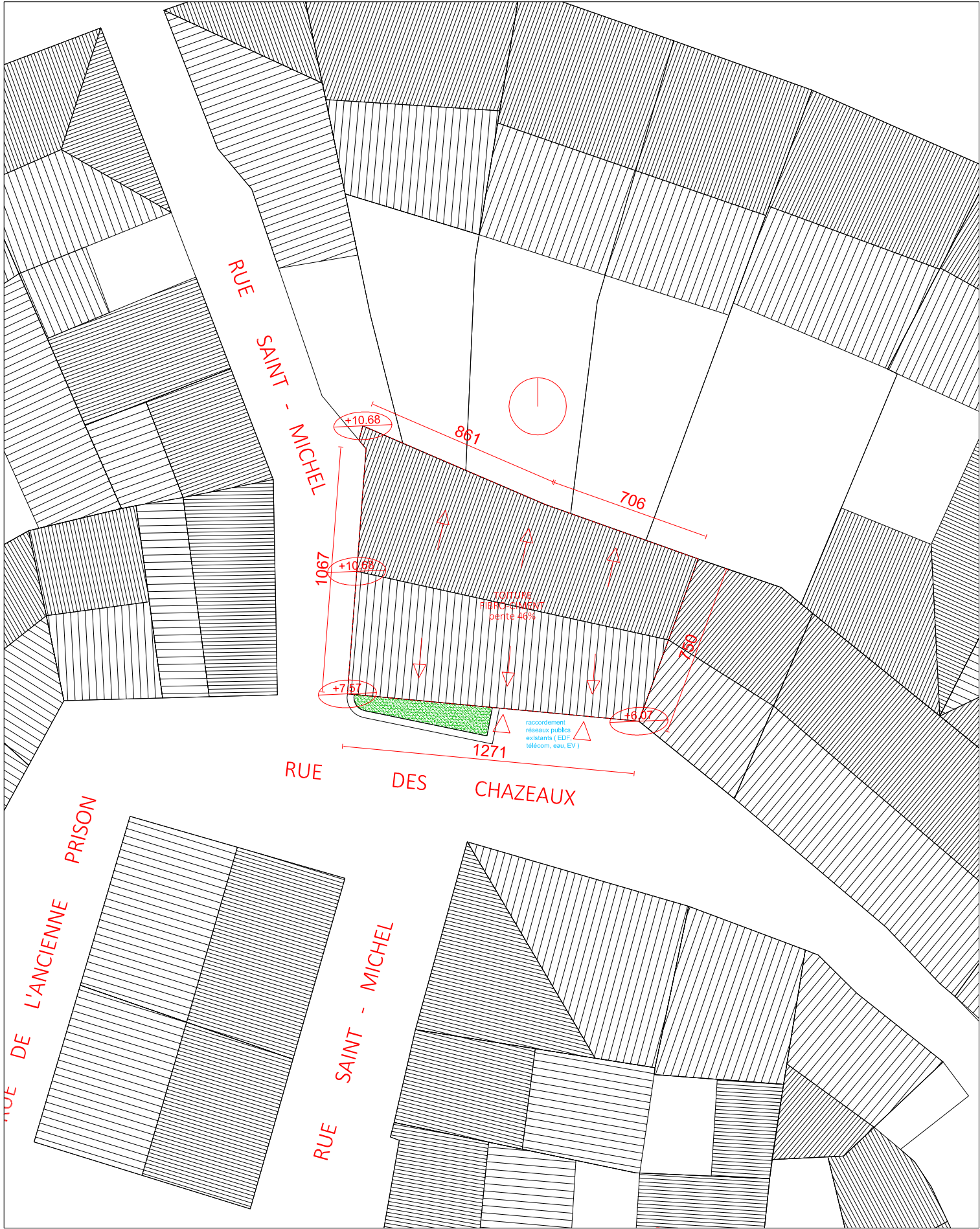
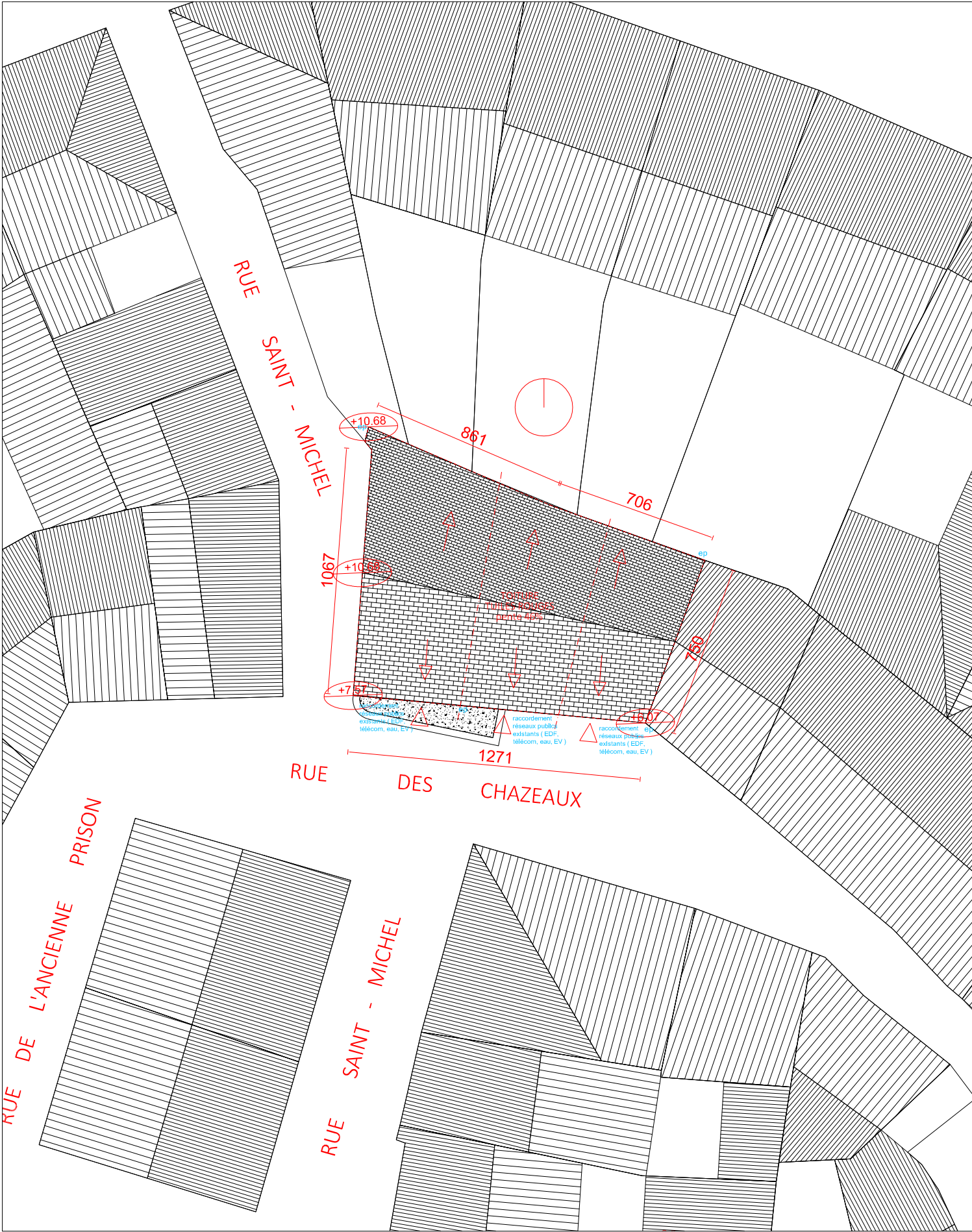


DP 01

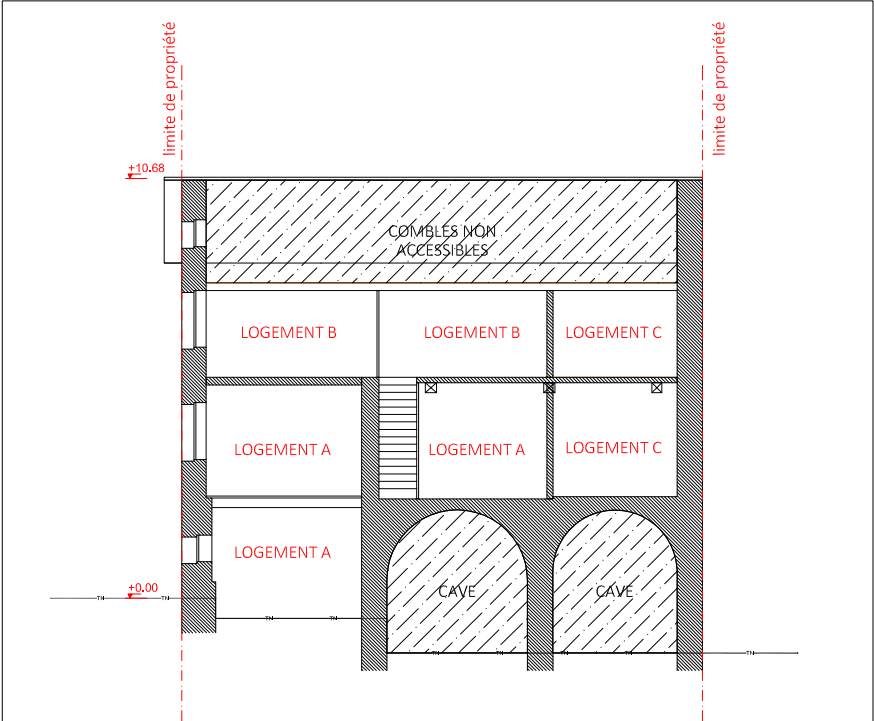
Plan de Situation & Plan de Cadastre
éch : 1/20000 & 1/500



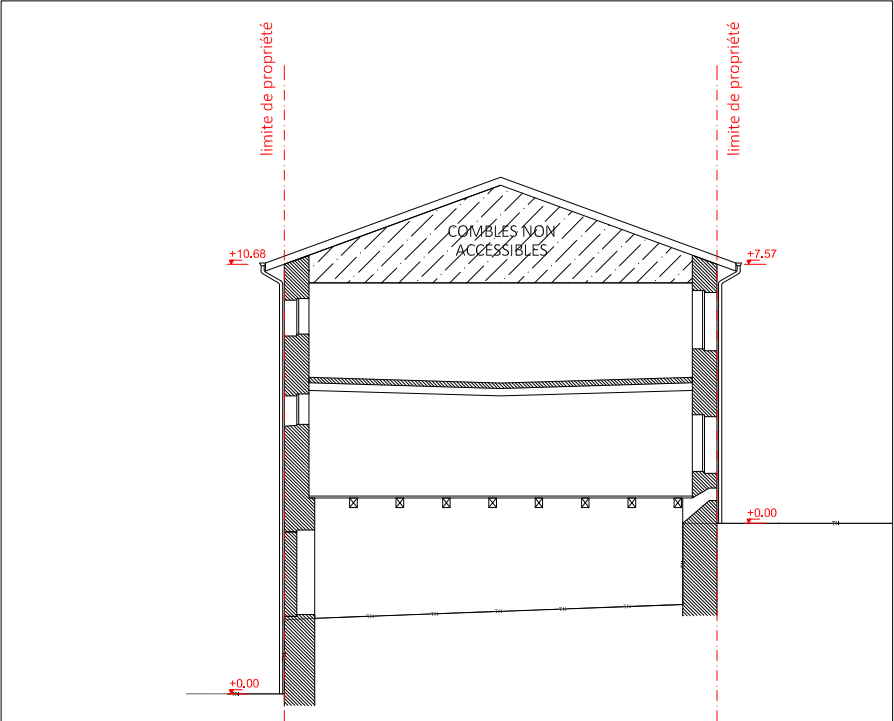
Plan de Masse EXISTANT
éch : 1/200



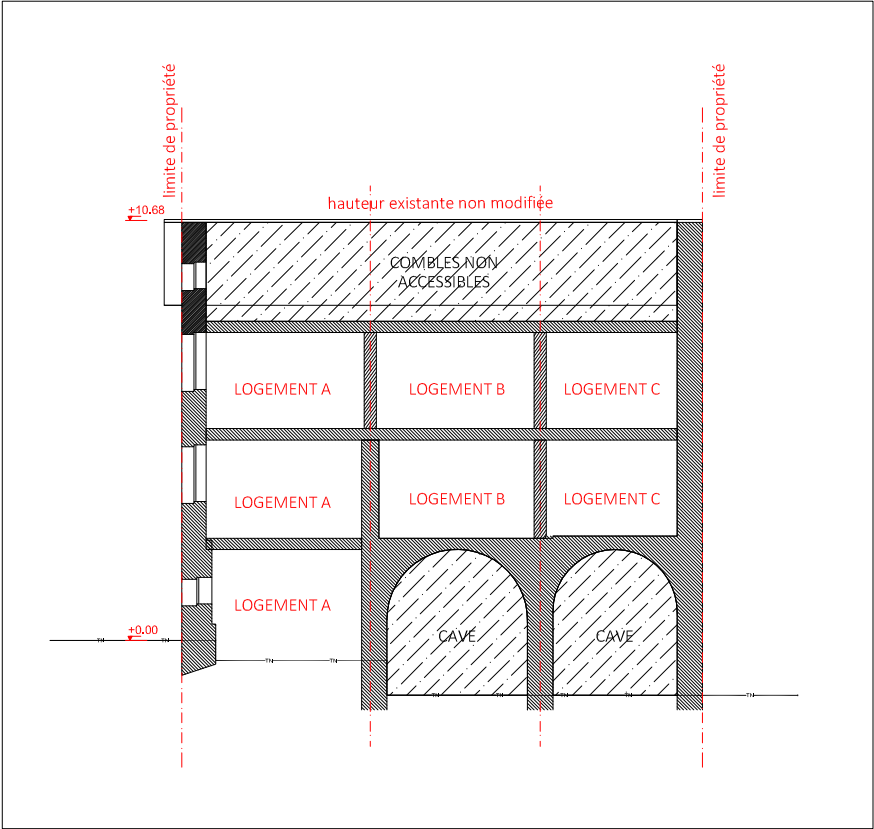
Plan de Masse PROJET
éch : 1/200



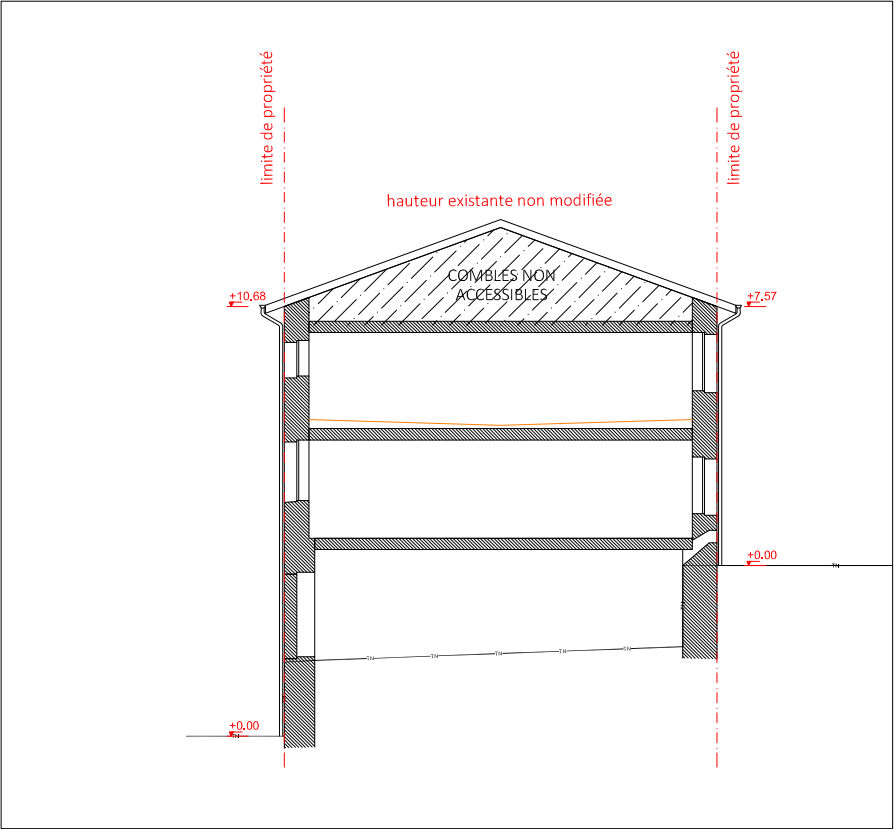
EXISTANT coupe longitudinale



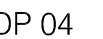
EXISTANT coupe transversale

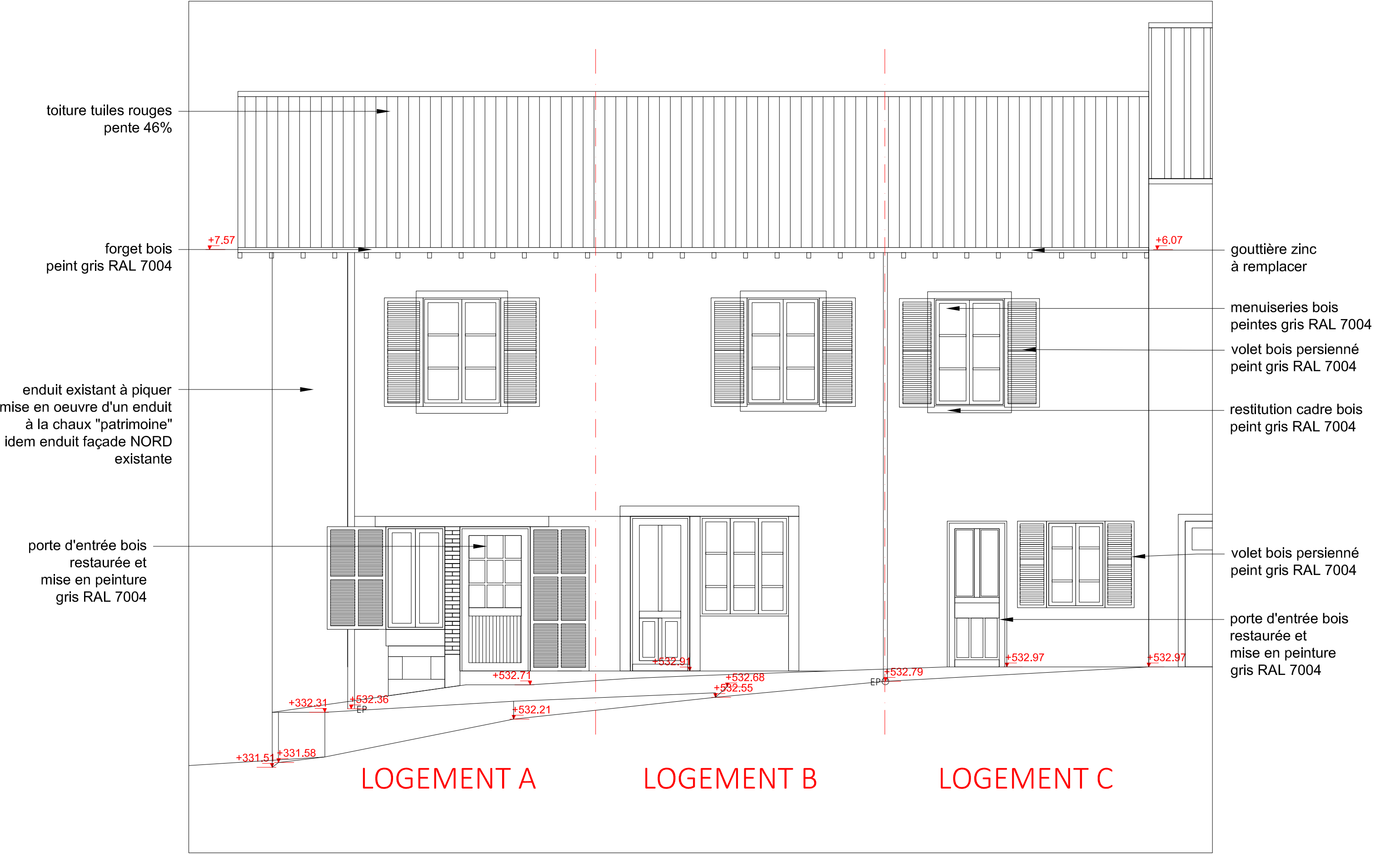


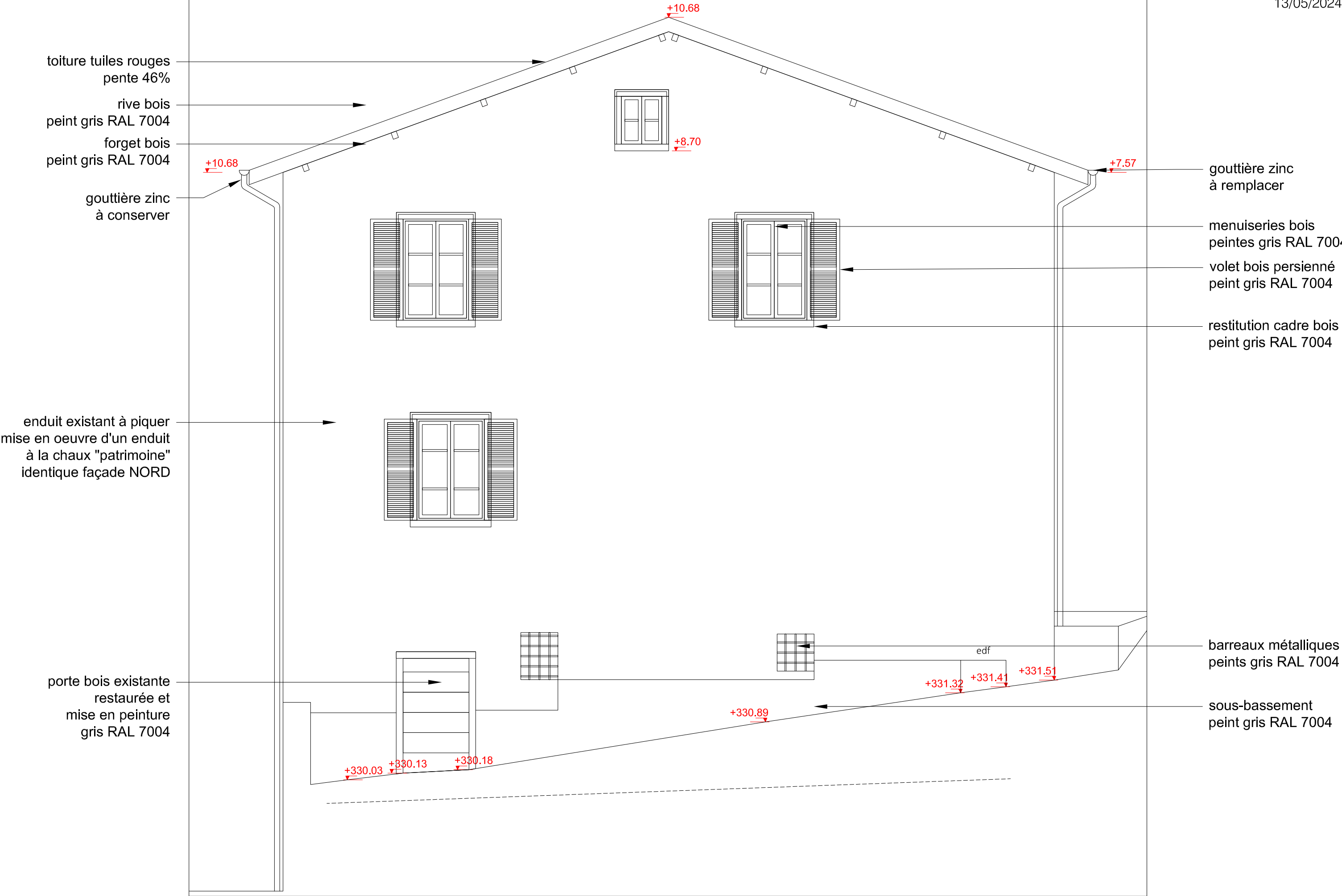
PROJET coupe longitudinale



PROJET coupe transversale











vue façade SUD rue Saint-Michel



vue façade OUEST rue Saint-Michel



vue façade SUD rue des Chazeaux



vue façade SUD rue Saint-Michel



vue façade OUEST rue Saint-Michel



vue façade SUD rue des Chazeaux

NOTICE DESCRIPTIVE :
Parcelle cadastrée 315, section AM, zone UAa
Surface de la parcelle : 130.00 m²
Surface de plancher existante : 224.20 m²
Surface de plancher projet :206.60 m²

L'objet de ce permis de construire porte sur la rénovation de trois logements appartenant à la commune de Ambert, sans changement de destination.
La parcelle 315 se situe en zone UAa au sein du centre historique de Ambert et la pente du terrain est très importante dans le sens Nord/Sud. Un niveau de caves semi-enterrées assure l'inscription du bâtiment dans la pente.

ARCHITECTURE :

Après diagnostic il apparait qu'une importante partie de la construction existante doit être déposée, à savoir la couverture en fibrociment ainsi que toutes les pièces structurelles en bois, charpente comme planchers intermédiaires.
La bâtiment abrite aujourd'hui deux logements surperposés et une maison de ville soit trois logements. Le projet consiste à assurer une plus grande indépendante entre ces 3 logements en aménageant 3 maisons de ville mitoyennes.

De manière générale ce projet de rénovation se fera suivant les prescriptions du règlement de la ZPPAUP.

La couverture de fibrociment sera déposée et remplacée par une couverture de tuiles rouges (la pente existante de 46 % ne sera pas modifiée).

La façade Nord a été en partie restaurée, avec la reprise des enduits à la chaux (blanc cassé) ainsi que le remplacement de la gouttière zinc et des descentes EP en zinc. C'est cet enduit qui sera repris sur les autres façades.

La façade SUD rue des Chazeaux sera entièrement ravalée sans modification de façade. Les menuiseries et volets bois existants seront déposés et remplacés par des menuiseries bois et des volets bois peints. Les lindages bois avec baguette moulurée à la limite entre l'enduit et le cadre seront restitués et peints. Il en sera de même avec la façade OUEST rue Saint-Michel.

Cette architecture traditionnelle sera agrémentée de menuiseries traditionnelles ouvrant "à la française" en 2 fois 3 ou 4 carreaux sans imposte. Les divisions horizontales seront rapportées à l'extérieur, proportionnées avec les dimensions générales de la fenêtre.

Les façades seront enduites avec un mortier de chaux teinte naturelle d'une épaisseur inférieure à 25mm, non taloché. Les façons d'encadrements maçonnés autour des fenêtres seront restitués quand il n'y aura pas de lindage bois.

Les pièces de bois apparentes en façade, encadrements de fenêtres, volets en bois, dépassées de toiture bois, seront peintes en gris RAL 7004.

Les hauteurs de la construction au faîtage et à l'égoût ne seront pas modifiées.

L'emprise au sol de la construction ne sera pas modifiée.

ACCES :

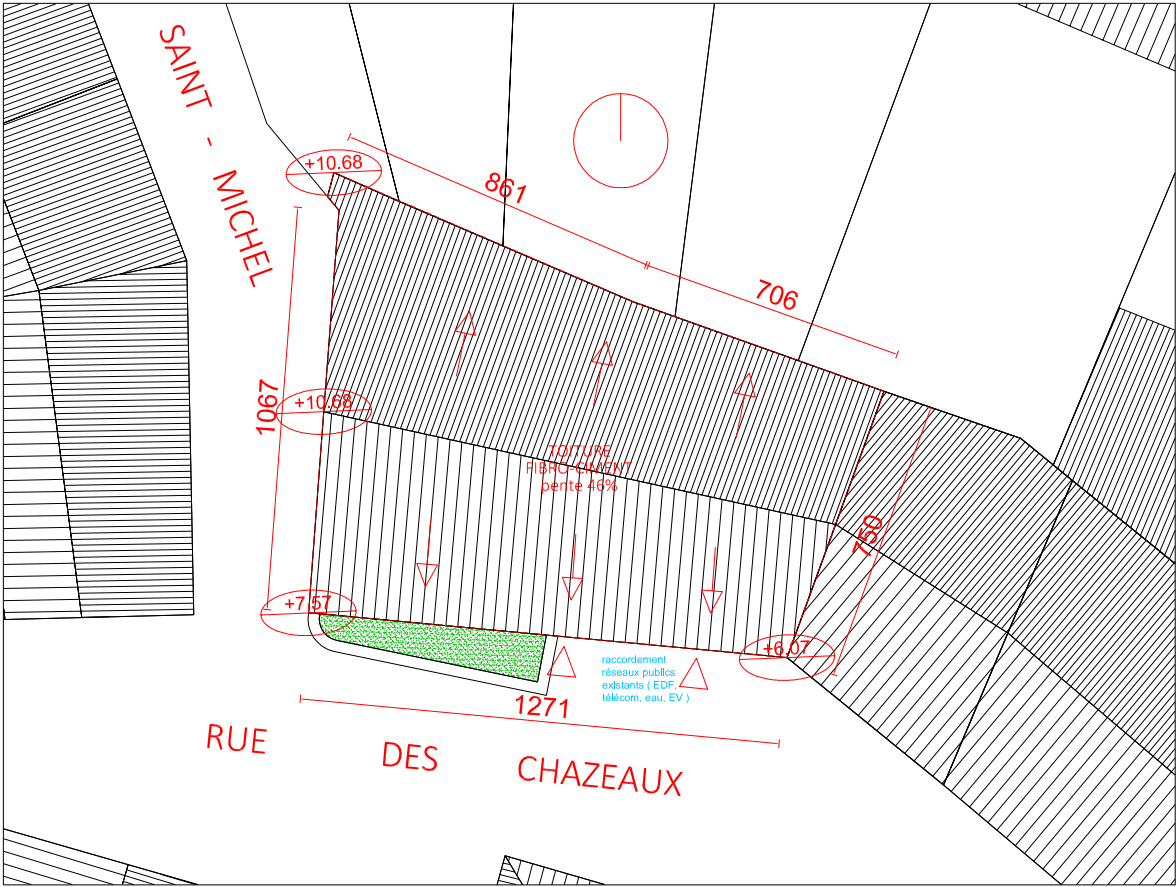
Les accès aux 3 maisons de ville ne seront pas modifiés.

VEGETATION ET TRAITEMENT DES LIMITES :

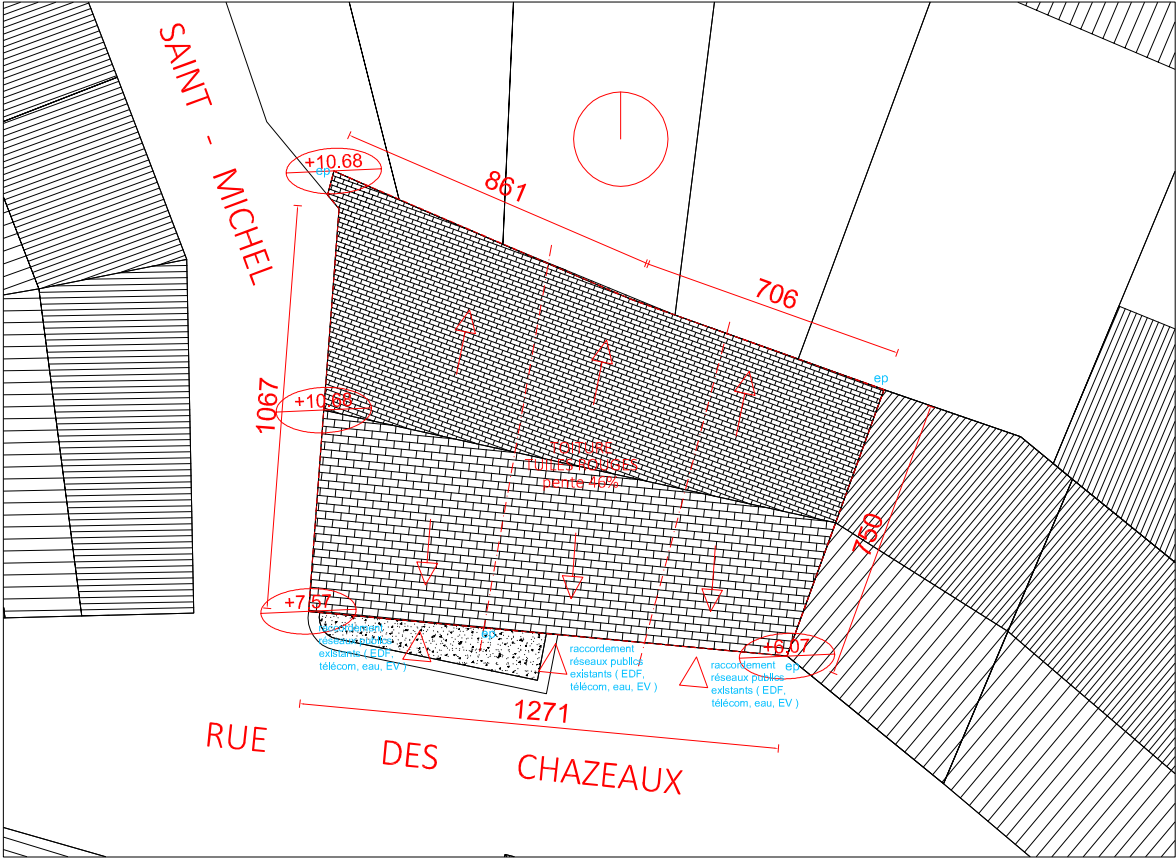
Située hors parcelle il conviendra que la commune aménage la petite plateforme maçonnée présente sur la rue des Chazeaux. Aujourd'hui enherbée elle pourra faire parti de l'aménagement des espaces publics prévu par la commune sur le secteur.

Les raccordements aux réseaux publics existants (eau, EU, EV, EDF, EP) seront conservés sur la rue des Chazeaux et la rue Saint-Michel.

La superficie de la toiture ne sera pas modifiée et donc le régime d'eaux pluviales ne le sera pas non plus.



Plan de Toiture EXISTANT
éch : 1/200



Plan de Toiture PROJET
éch : 1/200